AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Marie MoretCollectionMoret_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 41 (2)ItemMarie Moret à monsieur le Directeur de la dette publique d'Italie, 27 octobre 1886

Marie Moret à monsieur le Directeur de la dette publique d'Italie, 27 octobre 1886

Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 41 (2)
Collation1 p. (372r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à monsieur le Directeur de la dette publique d'Italie, 27 octobre 1886, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 04/12/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/44558

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e<u>Moret, Marie (1840-1908)</u>
Date de rédaction<u>27 octobre 1886</u>
Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Familistère
Destinataire<u>Directeur de la dette publique d'Italie</u>

Lieu de destinationRome (Italie)

Description

RésuméMarie Moret demande sous quelles conditions ses valeurs de rente italienne 3 %, actuellement déposées à la Banque de France, pourraient être déposés dans leur banque.

Mots-clés

Finances personnelles

Personnes citées<u>Banque de France</u> Notice créée par <u>Équipe du projet FamiliLettres</u> Notice créée le 26/09/2022 Dernière modification le 26/04/2023

Juise Familistère 17 octobre 1886 la dette publique & Halie à Prome, Le suis possesseurs d'un certain nombre de titres de rente italienne trais pour cent, actuellement déposés à la Banque de France. J'ai l'hon-neur de vous prier de me dire si ces valeurs peuvent être déposées en Notte Banque, soit en titres nominatifs, sait en tithes au porteur? l'autre cas? et quelles sont les garanties Directur, l'assurance de toute ma candidetation. Marie Moret 1º Gadin adresse: Madame Gadin au Familistère guise, aisne, France.